



## Didier LUCES

Président **MOB IN Grand Est**  
Représentant du réseau MOB IN au Laboratoire de la Mobilité Inclusive

Directeur de l'association **MOBILEX**  
Plateforme de mobilité inclusive sur le département du Bas-Rhin  
03 88 53 98 18 – [direction@asso-mobilex.org](mailto:direction@asso-mobilex.org)  
[www.asso-mobilex.org](http://www.asso-mobilex.org)

# Construire des projets de mobilité solidaire

Art 18 de la LOM : « ...organiser des services de mobilités solidaires, contribuer au développement de tels services... »

- ▶ **Un double enjeu**
  - ❖ **Assurer** aux habitants des territoires enclavés et aux personnes les plus fragiles **l'accès aux services et aux activités essentielles**, à un coût raisonnable y compris pour les collectivités
  - ❖ **Coordonner les acteurs** locaux dans un même objectif partagé d'une mobilité accessible à tous renforçant l'attractivité du territoire
- ▶ Prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité offre le droit à la collectivité **d'agir et d'organiser des services de mobilité solidaire** répondant à ce double enjeu et de penser, à l'échelle de son territoire, la mobilité sous l'angle des usages et non plus uniquement des déplacements

# Des services en réponse aux besoins identifiés

Toutes les solutions de mobilité peuvent être envisagées **pour répondre aux besoins de chacun ainsi qu'aux impératifs environnementaux**

► **Un centre de ressources** pour :

- ❖ **Valoriser** et mettre en cohérence les offres multimodales existantes
- ❖ **Informier** et **sensibiliser** à l'offre existante l'ensemble des populations
- ❖ **Éduquer à la mobilité, accompagner** le grand public à une mobilité autonome
- ❖ **Coordonner la promotion des offres alternatives** à la voiture individuelle en levant les préjugés sur les pratiques telle que le vélo ou le covoiturage et en animant le territoire autour de ces nouvelles offres

► **Une animation territoriale** pour :

- ❖ faciliter le passage à l'acte et permettre à chacun de s'approprier les solutions de mobilité adaptées à sa situation
- ❖ **recueillir les besoins** des populations
- ❖ **Faire évoluer** l'offre existante, proposer des solutions « sur mesures » pour une problématique identifiée.

# Des services en réponse aux besoins identifiés

- ▶ **Mises à disposition de véhicules deux et quatre roues**
  - ❖ Procurer un moyen de déplacement individuel ou collectif temporaire
  - ❖ Répondre à des demandes de façon rapide et souple
  - ❖ Développer l'émergence de dispositif de solidarité sur le modèle du transport d'Utilité Sociale
- ▶ Constitution et animation d'une communauté autour de l'offre de co-voiturage présente ou à développer sur le territoire
- ▶ **Développement d'un TAD territorialisé** pour compléter le maillage en Transport en Commun sur certains secteurs, pour certains trajets ou vers des bassins d'emploi dépourvus d'offres

La mobilité solidaire est une opportunité pour **déployer les projets des territoires, travailler au désenclavement et favoriser l'égalité des chances.**



LE RÉSEAU DE COOPÉRATION DES ACTEURS TERRITORIAUX DE MOBILITÉ  
qui réunit es opérateurs de mobilité solidaires agissant au cœur de leur territoire  
dans un cadre de valeurs et de principes d'actions :

- **Accompagner** les personnes en situation de fragilité vers une mobilité autonome et durable
- **Favoriser** la coopération des acteurs publics, privés et associatifs
- **Proposer** une offre globale et coordonnée qui permette d'agir au service du « Pouvoir Bouger » et « Savoir Bouger »